



# NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018



PLAN ÉTUDIANTS,  
ACCOMPAGNER CHACUN  
VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



[enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

---

---

# PARCOURSUP.FR : LA NOUVELLE PLATEFORME D'ADMISSION

---

---

## ➔ La plateforme : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

- > 15 janvier 2018 : ouverture
- > 22 janvier 2018 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**
- > Contact : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation, lequel répond aux questions des élèves qui rencontrent des difficultés techniques pendant leur session
- > 13 mars fin de saisie des vœux
- > 31 mars date limite de confirmation des vœux

## ➔ L'application Parcoursup

- > Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

> en version Android



et iOS



N'oubliez pas de télécharger l'application

---

---

# DU 22 JANVIER AU 13 MARS

---

---

## ➔ INSCRIPTION ET CRÉATION DU DOSSIER PARCOURSUP

-Saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée

-Télécharger l'application Parcoursup sur votre téléphone mobile

- Possibilité de renseigner les adresses mail des parents pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure

## ➔ CONSULTATION DES CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE FORMATION (contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc.)

## ➔ SAISIE DES VOEUX

10 voeux maximum non classés

**Aucun nouveau vœu ne peut être formulé après le 13 mars (clôture à 18 h)**

---

---

# CONSOLIDER SON PROJET D' ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

---

A partir du 22  
janvier

## ➔ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l' établissement d' enseignement supérieur :

- >Contenu et organisation des enseignements
- >**Attendus** de la formation
- >Éléments pris en compte pour l' examen d' un vœu
- >Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d' immersion**
- >Contact d' un responsable pédagogique

## ➔ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d' insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

- >Affichage du nombre de places proposées en 2018
- >Affichage du nombre de candidats et du nombre d' admis en 2017
- >Affichage des taux de passage en 2<sup>ème</sup> année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d' insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

---

---

# CONSOLIDER SON PROJET D' ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

---

A partir du 22 janvier

➔ Une plateforme qui indique les **attendus** pour réussir dans les formations choisies

Pour chaque formation :

>Affichage des **connaissances fondamentales et compétences nécessaires** à la réussite

>Des attendus définis à l' échelle nationale par le ministère en charge de l' enseignement supérieur et auxquels peuvent s' ajouter des spécificités précisées par les établissements

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

## > Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

### Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus, et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

### Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires, et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit à ce niveau de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

### Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives, afin de pouvoir être confronté en toute sécurité à cette pratique intense.

### Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'intérêt manifesté pour des fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

## > Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention Droit (extrait)

### Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement rigoureux

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires sont souvent essentielles (la « plaidoirie »), et où les qualités rédactionnelles sont toujours fondamentales (rédaction de courriers, de consultations, de conclusions, d'actes juridiques, etc.).

### Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université), et à raisonner sur des concepts.

La formation en Licence de droit requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

### Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, d'une maîtrise des activités dites « de réception », en particulier de la capacité du candidat à « comprendre » des textes complexes, ces activités étant à la base de la discipline juridique (compréhension de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine). La formation en Licence de droit requiert l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspectives et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique. A l'université, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et aux examens consistent notamment en la rédaction de fiches d'arrêt, de notes de synthèses, de commentaires de textes, de cas pratiques et de dissertations.(...)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---

---

# CONSOLIDER SON PROJET D' ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

---

A partir du 22 janvier

## > Exemple d'attendus de réussite pour le DUT Génie électrique et informatique industrielle

### Mobiliser des compétences générales

- Etre actif dans sa formation : participer et manifester son envie d'apprendre
- Mobiliser ses compétences en français pour comprendre un énoncé scientifique et rédiger une solution à un problème
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais permettant de progresser pendant la formation

### Faire preuve de qualités humaines

- Avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans les travaux de groupe via les projets, travaux pratiques
- Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite

### Mobiliser des compétences techniques et scientifiques

- Montrer sa motivation et sa curiosité pour la technologie et les sciences en général
- Savoir mobiliser ses connaissances pour répondre à une problématique scientifique
- Elaborer un raisonnement structuré et adapté à une situation scientifique

---

# www.terminales2017-2018.fr : un espace en ligne dédié pour

---

- Découvrir **les filières de formation**
- Comprendre **le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues**
- Découvrir des **métiers et les parcours**
- Connaître **les caractéristiques des filières les plus demandées** et **les opportunités des filières d'avenir**
- **Échanger** par chat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants

---

---

## FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DES FORMATIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SONT PROPOSÉES DANS PARCOURSUP.FR:

---

---

- ➔ Les Licences (1<sup>ère</sup> année en université)
- ➔ Les PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé), donnant accès à 4 filières:
  - ➔ médecine, pharmacie, odontologie [dentiste] et maïeutique [sage-femme]
- ➔ Les BTS(Brevet de Technicien Supérieur)
- ➔ Les BTSA(Brevet de Technicien Supérieur Agricole)
- ➔ Les DUT(Diplôme Universitaire de Technologie) des IUT(instituts universitaires de technologie)
- ➔ Les DEUST(Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques), des DU(Diplôme d' université)
- ➔ Les DCG(Diplôme de Comptabilité et de Gestion)
- ➔ Les CUPGE(Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles)
- ➔ Les CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)
- ➔ Les DMA(Diplôme des Métiers d'Art)
- ➔ Des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture publiques
- ➔ Des Ecoles Supérieures d'Art
- ➔ Des Formations d'Ingénieurs et en Ingénierie
- ➔ Des Ecoles de Commerce
- ➔ Des formations paramédicales et sociales dont les DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique
- ➔ et les DE manipulateur d'électroradiologie médicale
- ➔ Les MANAA(Mise A Niveau en Arts Appliqués)
- ➔ Les MANH(Mise A Niveau en Hôtellerie)
- ➔ Des formations préparant à l'enseignement supérieur dont les CPES
- ➔ Des mentions complémentaires

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- ➔ Certaines formations sont proposées hors [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) (liste non exhaustive)

## Les formations hors [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

**Pour s'inscrire dans ces formations :**

- > **contacter directement ces établissements**
- > **vérifier les modalités d'admission**
- > **démissionner de la procédure Parcoursup**

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

- > Un vœu est **un choix pour une formation** dans un établissement d'enseignement supérieur
- > les lycéens peuvent formuler **jusqu' à 10 vœux pour des formations sous statut d' étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d' apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- > Les lycéens **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n' a reçu une réponse positive

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, DUT, CPGE, Licence), spécialité ou mention**
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- > A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer.

### Au total, le lycéen peut formuler :

- De 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (1/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour les BTS et DUT :

- > Ils sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : ex BTS Management des Unités Commerciales)
- > **Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Pour demander une spécialité de BTS ou DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

### Exemple : Arnaud demande le BTS Management des unités commerciales dans 7 établissements

→ Dans le décompte total d'Arnaud, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (2/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour les CPGE :

- > elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et sciences de l'ingénieur)
- > **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > La demande d'une CPGE dans un même établissement avec et sans internat compte pour un seul sous-vœu
- > Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

### Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » (Mathématiques, physiques et sciences de l'ingénieur)

- Au lycée A à Paris sans internat
- Au lycée B à Paris sans internat
- Au lycée C à Nantes
  - . Avec internat
  - . Sans internat
- Au lycée D à Rouen
  - . Avec internat
  - . Sans internat

Ces demandes comptent pour 1 vœu et 4 sous-vœux

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (3/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour certaines licences ou Paces (hors Paces Île-de-France) :

- > Certaines licences ou Paces **peuvent être regroupées par mention à l'échelle académique ou de la région académique** (exemple de vœu multiple : Licence de Droit dans la région X)
- > **Chaque établissement proposant une même mention correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Lorsque le lycéen demande ces types de licence ou Paces, il formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu' à 10 sous-vœux maximum**
- > Les licences et Paces concernées par les vœux multiples seront affichées sur Parcoursup

**Exemple : Paul demande la licence mention « Droit » dans la région X et il choisit les établissements suivants**

- Université A
- Université B
- Université C

➔ Dans le décompte total de Paul, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (4/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé

# COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Jusqu' au  
31 mars

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > compléter leur dossier pour chaque vœu :
- > saisir un projet de formation motivé pour chaque vœu
- > Joindre les document(s) demandés via la plateforme
- > confirmer leurs vœux

➔ Date limite de confirmation des vœux : 31 mars

- > si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars

# L' EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux :  
13 mars (soir)

Avis équipe pédagogique :  
du 14 au 31 mars

## ➔ Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

### > 2<sup>ème</sup> conseil de classe (entre le 14 et le 31 mars 2018)

- examine les vœux de chaque élève
- pour chaque vœu saisi par l' élève sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d' enseignement supérieur choisi par l' élève

## ➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) à partir du 22 mai

### Elle comprend

- les notes de l' élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- l' appréciation complémentaire du professeur principal
- l' avis du chef d' établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

# L' EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D' ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril – Mai

## ➔ Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d' enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d' appréciation du professeur principal et avis du chef d' établissement)
- > le projet de formation motivé par l' élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

---

---

## ➔ La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

---

---

### > Pour l' admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- Admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies
- spécificités pour l' accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT (cf diapo 31)

### > Pour l' admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES (1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé)

- la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l' université**
- l' université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé** (stage de remise à niveau, cursus adapté...)  
pour consolider son profil et favoriser sa réussite
- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées) :**
  - les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée
  - **l' université accepte des candidats provenant de tout le territoire** mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence

---

---

## ➔ A noter: spécificités pour la voie professionnelle et technologique

---

---

### >Lycéens de la voie professionnelle

- un nombre de **places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels**

### >Lycéens de la voie technologique

- Un nombre de **places en DUT est réservé aux bacheliers technologiques**

Certains lycéens pourront se voir proposer un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite

## ➔ A noter : dispositif « meilleurs bacheliers »

>Dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers de chaque série des voies générale et technologique et de chaque spécialité du bac professionnel pourront bénéficier d' un **accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective**

---

---

## ➔ Année de césure

---

---

> Un lycéen peut **demandeur une année de césure** directement après le bac : possibilité de reporter une année d' étude pour réaliser un projet

- la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
- le lycéen est **bien inscrit dans la formation acceptée** et bénéficie du statut étudiant pendant toute l' année de césure, **la césure n'est pas de droit**
- il a un droit de réinscription l' année suivante

# Etape 3 : mai > septembre 2018

## RECEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTION

---

---

# LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

➔ Le lycéen **prend connaissance des décisions** des établissements pour chaque vœu et **reçoit des propositions**

> quand une proposition arrive, **une alerte est envoyée** :

- sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

**Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus**

> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise**

# COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir du 22 mai

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

## ➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/2)

Réponses aux propositions à partir du 22 mai

➔ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> Le délai pour accepter une proposition d' admission (ou y renoncer) est de :

- 7 jours jusqu'au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août
- Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

➔ Selon le cas de figure :

> Le lycéen reçoit une seule proposition d' admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s' il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
- il **consulte les modalités d' inscription administrative** de la formation acceptée

---

---

# DU 22 MAI AU 21 SEPTEMBRE

## COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/2)

---

---

➔ Vous recevez:

➔ **UNE SEULE PROPOSITION D'ADMISSION (OUI ou OUI SI)**

j'accepte (ou je renonce)

je peux demander à conserver tout ou une partie de mes vœux en attente

➔ **PLUSIEURS PROPOSITIONS D'ADMISSION (OUI ou OUI SI)**

j'accepte une proposition et renonce aux autres

je peux demander à conserver tout ou une partie de mes autres vœux restés en attente

➔ **UNIQUEMENT DES PROPOSITIONS EN ATTENTE**

j'attends qu'une place se libère

> **UNIQUEMENT DES RÉPONSES NÉGATIVES (s' il n' a formulé que des vœux en formation sélective)**

la commission d'accès à l'enseignement supérieur pourra me faire des propositions

# S' INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D' ACCUEIL

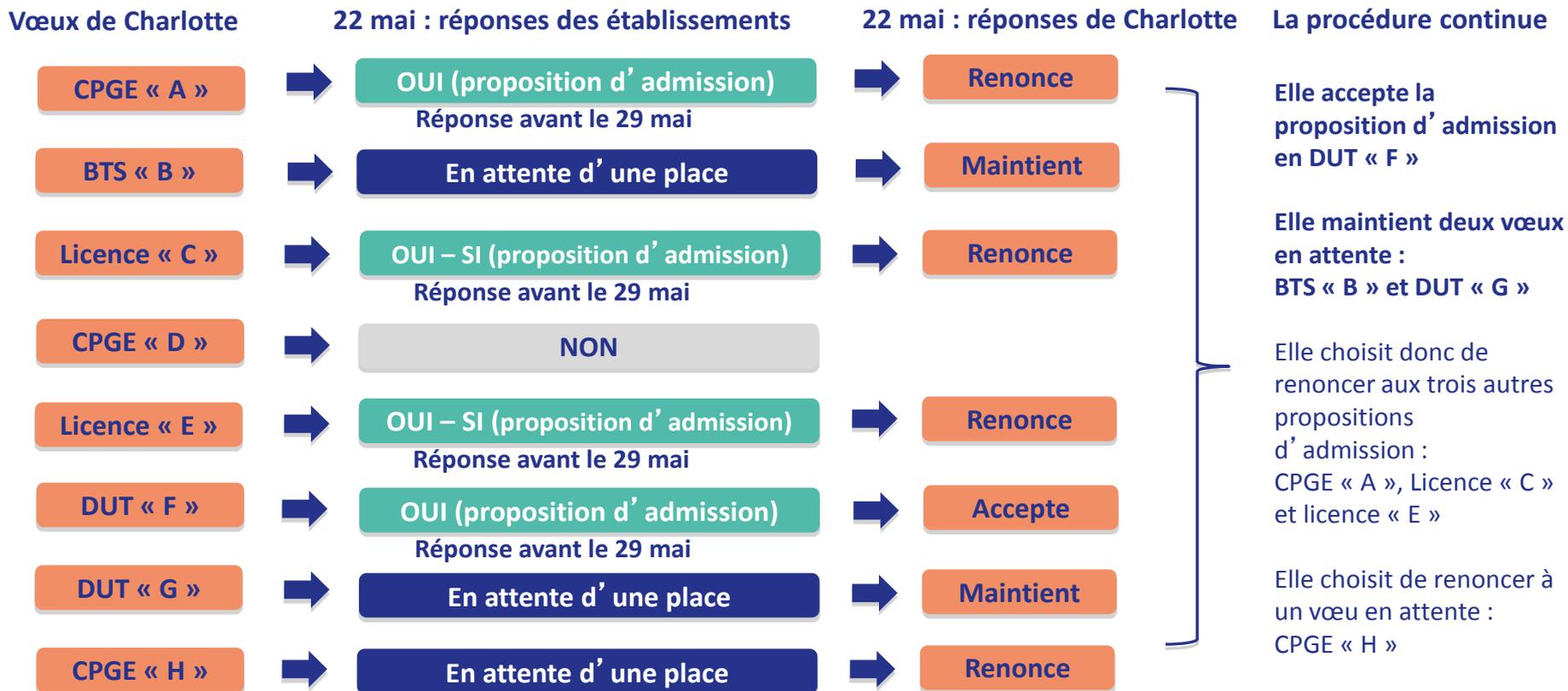
à partir des résultats du bac

- ➔ Après avoir accepté la proposition d' admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l' établissement qu' il va intégrer
- ➔ Ces formalités sont propres à chaque établissement :
  - > suivre les modalités d' inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l' établissement d' accueil
  - > si le futur étudiant s' inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup (voir p24), il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d' inscription  
Ne pas hésiter à contacter l' établissement pour toute question

# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

⇒ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :

Etat des vœux de Charlotte au 27 mai

BTS « B »

En attente d'une place

DUT « F »

OUI (proposition d'admission)

DUT « G »

En attente d'une place

Charlotte reçoit une nouvelle réponse le 28 mai



Réponse avant le 4 juin

28 mai : réponses de Charlotte

Renonce

Renonce

Accepte

Charlotte s'inscrit en DUT « G »

- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

# Etape 4 : juin > septembre 2018

## PHASE COMPLEMENTAIRE

---

# À PARTIR DU 26 JUIN PHASE COMPLÉMENTAIRE

## Pour les lycéens sans proposition d'admission

---

- ➔ De nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés
- ➔ **Après les résultats du bac**, la commission d'accès à l'enseignement supérieur étudie les souhaits de formation prioritaires et fait des propositions de formation au plus près des choix initiaux
  - pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales

---

---

## A partir du 15 janvier : découverte du fonctionnement de Parcoursup

---

---

- ➔ **La rubrique « Des tutos vidéos »** : une série de vidéos pour comprendre les points clés du fonctionnement de Parcoursup :
  - > **Parcoursup : c'est quoi ?**
  - > **Le calendrier : les étapes clés de la procédure**
  - > **Comment fonctionnent les vœux multiples ?**
  - > **Les formations en apprentissage dans Parcoursup**
- ➔ **La rubrique « Questions fréquentes »** : depuis la création par le lycéen de son dossier Parcoursup à la fin de la procédure, cette FAQ regroupe l'ensemble des questions pratiques les plus posées par les utilisateurs.
- ➔ **Les comptes Twitter et Facebook de Parcoursup (accessible notamment depuis la page d'accueil)** pour rester informé et ne pas manquer les étapes clés de la procédure
- ➔ **[www.Terminales2017-2018.fr](http://www.Terminales2017-2018.fr)** : toujours accessible depuis Parcoursup pour finaliser son projet d'orientation
- ➔ **Rappel : le service Monorientationenligne** de l'Onisep répond à toutes les questions portant sur l'orientation, les filières de formation et les métiers. Se connecter à [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr) et poser une question : Par mail via le formulaire de contact du site , par chat, par téléphone:01 77 77 12 25 de 10h à 20h du lundi au vendredi

---

---

## A partir du 22 janvier : accompagnement des lycéens pendant toute la durée de la procédure

- ➔ **La rubrique « Des tutos vidéos »** : des nouveaux tutos « pas-à-pas » sont disponibles pour accompagner les lycéens à chaque étape de la procédure :
  - > **Comment s'inscrire sur la plateforme ?**
  - > **Comment saisir ses vœux ?**
- ➔ Seront également disponibles ultérieurement :
  - > **Comment répondre aux propositions des établissements ?**
  - > **La phase complémentaire**
- ➔ **L'application Parcoursup à télécharger** pour recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure. Elle est disponible en version Android et ios.
- ➔ **un formulaire « Contact » est disponible depuis la session du lycéen** pour envoyer un message au service d'information et d'orientation de son académie et poser des questions sur son dossier personnel.
- ➔ **Le numéro vert 0 800 400 070 (appel gratuit) de 10h à 16h du lundi au vendredi** pour échanger avec un conseiller et poser des questions.

Le service propose 3 options :

Informations sur les formations et les métiers, sur Parcoursup (fonctionnement général)

Indication de renvoi vers le formulaire « Contact » de Parcoursup (pour les demandes nécessitant une intervention sur le dossier personnel du lycéen).



[enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

 @sup\_recherche

[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

 @EducationFrance

#PlanEtudiants



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION